



Donation nue propriété aux petits enfants

Par **MULDER77**, le **01/08/2010** à **09:23**

Bonjour,

Etant âgée de 79 ans et désirant faire donation en nue propriété de mon appartement et voulant rester usufruitière jusqu'à mon décès , puis le faire aux bénéfices de mes petits enfants (j'ai une fille unique mais ne désire absolument pas que cet appartement lui revienne suite à mon décès) Je confirmerais le tout par testament

Ai je le droit de faire cela

Merci à tous pour vos réponses